

## COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL DU 25 SEPTEMBRE 2014 DECLARATION LIMINAIRE CFDT

### TEMPS DE TRAVAIL : L'ADMINISTRATION PREND SON TEMPS...

Le projet de « charte des temps » qui nous est proposé se présente comme un cadre volontariste basé sur un ensemble de préconisations. Le principe est louable : il s'agit de respecter l'équilibre entre le temps de travail et le temps personnel des agents.

Pour faire simple, il s'agit de planifier les réunions dans la plage 9h-18h et donc d'éviter les réunions tardives ou encore les réunions lorsque certains participants ne peuvent pas être présents, par exemple le mercredi. De la même façon, les envois de mails en dehors des heures de bureau doivent rester exceptionnels, surtout quand ils exigent une réponse rapide.

Ces préconisations s'adressent principalement à l'encadrement. Même si des formations sont prévues pour ces cadres, le fonctionnement administratif a ses propres contraintes, variables selon les services. Le « présentisme », les réunions tardives, la disponibilité permanente sont souvent exigés.

Quelle portée générale peut avoir une « charte des temps » ? Si un cadre envoie un mail à 20h à un collaborateur, que pourra dire ce collaborateur : "ça, c'est pas charte" ? Pourra-t-il faire état de cette charte au quotidien ? En cas de non respect de cette charte, pourra-t-il en faire état lors son entretien d'évaluation sans risquer d'être accusé de manque d'implication. Pourra-t-il évoquer le droit à la déconnexion comme cela a été revendiqué par la CFDT au congrès de Marseille ?

Dans un contexte de réductions drastiques d'effectifs, cette charte apparaît comme un leurre. Quid de son application ?



**SPAgri-CFDT** : syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS

Tél : 01 49 55 46 83 – [cfdt@agriculture.gouv.fr](mailto:cfdt@agriculture.gouv.fr)

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur notre site  
<http://spagri-cfdt.agriculture.gouv.fr/>

Par ailleurs, cette charte fait l'impasse sur des points essentiels.

On ne peut pas évoquer un équilibre des temps de vie et passer outre l'harmonisation des RIALTO. Comment imposer une charte des temps alors que le principe même d'équité entre les agents du MAAF n'est pas respecté en matière de récupérations d'heures supplémentaires ?

A titre d'exemple, faut-il rappeler que le bilan social du ministère pour l'année 2013 indique que « *les compteurs d'administration centrale du logiciel Gestor font ressortir un nombre d'heures écartées en 2013 de 95026. Ce nombre représente en moyenne 84 heures pour les 1123 agents concernés* » soit 24 demi-journées travaillées qui ne sont ni payées ni récupérées!

De la même façon, comment évoquer l'équilibre des temps de vie en faisant abstraction des possibilités de télétravail quand on sait que certains agents passent plus de deux heures par jour dans les transports en commun.

Il faut que le télétravail s'impose dans l'administration en dépassant les points de vue et a priori personnels qui entravent sa mise en place!

Il convient d'ailleurs de souligner que les établissements publics sous tutelle comme FranceAgrimer mettent déjà en œuvre cette possibilité.

La CFDT demande instamment que RIALTO et télétravail fassent partie des réflexions engagées sur l'équilibre entre le temps de travail et le temps personnel des agents. Ces 2 points sont véritablement de nature à améliorer la situation actuelle.

## **BILAN SOCIAL 2013 :**

### **Les contractuels sur budget des EPL et les contractuels des établissements d'enseignement supérieur absents!**

Les contractuels sur budget des EPL et des établissements d'enseignement supérieur votent au CTM. Ils doivent donc figurer dans ce bilan social en qualité de membre à part entière de notre communauté de travail.

Nous attendons un bilan social et non pas un bilan de la gestion du SRH.

### **Frustration des agents de catégorie C et B**

Le bilan social confirme la situation désespérante des agents des catégories C et B administratifs dont la possibilité d'accéder à la catégorie supérieure est quasi nulle.

La CFDT dénonce une fois de plus l'insuffisance des taux Pro-Pro pour ces catégories qui induit un véritable découragement de ces agents.

### **Les conditions de travail des seniors**

Le bilan social met également en évidence la population vieillissante de notre ministère amenée à travailler plus longtemps. Ainsi, l'âge moyen du départ à la retraite est passé de 62 ans et 6 mois en 2012 à 62 ans et 9 mois en 2013.

La CFDT demande l'ouverture d'une réflexion sur les conditions de travail des seniors.

**SPAgri-CFDT** : syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS  
Tél : 01 49 55 46 83 – [cfdt@agriculture.gouv.fr](mailto:cfdt@agriculture.gouv.fr)

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur notre site  
<http://spagri-cfdt.agriculture.gouv.fr/>

## ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Le ministre a confirmé son engagement pour l'enseignement agricole, à travers le vote intervenu sur la loi d'avenir, et affirme vouloir conforter et développer notre enseignement que ce soit le versant enseignement technique comme le versant enseignement supérieur.

La loi d'avenir contient, malgré les limites que nous avons déjà pointées, un certain nombre de dispositions et de mesures qui devraient aller dans ce sens. Cependant l'attitude volontaire se doit d'être accompagnée d'une mise en œuvre effective qui ne soit pas simplement un pansement cachant la réalité de la plaie.

La CFDT attend du ministre et de la DGER que la modernisation nécessaire de son enseignement, que les réelles avancées pédagogiques qu'il a porté, trouvent une traduction dans des dispositions fortes organisées en concertation avec les personnels dans le cadre d'un dialogue social digne et respectueux. Doivent être porteur d'avancées, à titre d'exemple :

- la reconnaissance progressive des acquis et leur validation ;
- la promotion sociale au sein de classes préparatoires pour les bacs pros ;
- le développement de l'innovation et des enseignements autour de l'agro-écologie ;
- la mise en place d'une coordination du Sup au sein de l'Institut agronomique vétérinaire et forestier de France (IAVFF) ;
- le recrutement et la formation des personnels.

La CFDT n'acceptera ni régression pour les élèves et les personnels, ni conservatisme d'un existant insatisfaisant.

Il est en effet symptomatique et regrettable, que le ministère n'ait pas saisi l'occasion de la refonte des décrets sur le recrutement et la formation des personnels d'enseignement et d'éducation pour aller franchement vers une fusion des corps de l'enseignement technique PLP et PCEA.

Par ailleurs, les acquis de l'enseignement agricole (enseignement pluridisciplinaire modularisé, pédagogie différenciée, insertion) risquent de disparaître au détriment des élèves et personnels si l'ambiguïté n'est pas levée quant à la maîtrise du recrutement et de la formation par notre ministère dans ces mêmes textes. La CFDT demandera que des amendements soient d'ailleurs examinés. Tout n'est pas encore perdu pour l'enseignement agricole mais les avancées réelles tardent à venir.